

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs

### UN HOMME ENLÈVE UNE ÉLÈVE DEVANT SON COLLÈGE

Un homme, âgé de 57 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Bergerac (France) pour la tentative d'enlèvement d'une collégienne. Les faits se sont déroulés le 8 novembre 2018 à Sarlat. Vers 7H00, une élève de 4ème se trouve seule devant le collège La Boétie et attend l'ouverture. Une voiture s'arrête à sa hauteur. Le conducteur embarque la jeune fille dans la banquette arrière de son véhicule. Mais la victime se débat de toutes ses forces, et ses cris alertent un agent d'entretien du collège. L'agresseur relâche alors sa victime et prend la fuite, avant d'être interpellé quelques heures plus tard par les gendarmes. Ces derniers ont retrouvé dans l'ordinateur du suspect des images pédopornographiques. Le quinquagénaire, déjà inculpé pour agression sexuelle 20 ans plus tôt, a été condamné à 6 ans de prison.

### SEPT MEMBRES D'UNE FAMILLE TUÉS PAR BALLES

Sept membres d'une même famille ont été retrouvés tués par balles à Moncure (États-Unis). Six victimes ont été abattues et le tireur s'est suicidé en retournant l'arme contre lui. C'est le fils adolescent de l'une des victimes qui, caché dans un placard, a donné l'alerte en composant le 911 : "Il y a un type chez moi qui est en train de tirer en ce moment" a-t-il chuchoté au téléphone. "On dirait qu'il n'y a plus personne maintenant, je ne comprends pas ce qui se passe", a-t-il ajouté avant de sortir de sa cachette. Là, il a expliqué qu'il y avait du sang partout. "Mon père est mort", a-t-il lancé. "Ferme la porte à clé derrière toi jusqu'à ce que la police arrive. Tu t'en sors très bien mon grand, je suis fier de toi, déclaré l'officier au 911. Dépêchés sur place, les policiers n'ont pu que constater les sept décès. Le suspect aurait d'abord tué sa femme Jeanie chez lui, avant de traverser la rue et de tirer sur la grand-mère de son épouse, Helen Mason et ses cousins Ellis et Lisa Mansfield. L'homme serait ensuite allé dans une autre maison pour s'en prendre à John et Nicole Sanderford, la nièce de Jeanie. C'est le fils des Sanderford qui a appelé les secours.

Rassemblés par JNE

# "Fantômas" mis hors d'état de nuire à Oyem

ANS  
Oyem/Gabon

À U cinéma, Fantômas est un personnage mystérieux qui prend diverses identités, et qui commet des délits en utilisant des masques. À Oyem, un adolescent de 16 ans a cru bon avoir recours à la même méthode, pour commettre des méfaits. Il s'agit de G.M.M., élève dans un établissement scolaire de la place, qui s'attribuait, lors de ses coups bas, tantôt le nom de Fantômas, tantôt celui d'Adama. Visage masqué pour ne pas être reconnu par ses victimes, le jeune délinquant a acquis une sinistre réputation, en dépouillant les paisibles citoyens de leurs biens, qu'il revend ensuite au marché noir.

Si jusque-là, "Fantômas" n'était pas inquiété, son dernier coup en date lui a valu des déboires judiciaires. En effet, une jeune fille, qui venait d'être victime d'un vol à la tire de la part d'un individu masqué, à la hauteur de la tribune officielle, a pris son courage à deux mains pour retrouver son agresseur. Ainsi, après avoir raconté sa mésaventure aux riverains, elle apprendra plus qu'elle n'en espérait au sujet de son braqueur : il est connu sous le petit nom de Fantômas, serait l'auteur de multiples vols à la tire commis dans le secteur, voire au-delà, est inscrit en classe de 5e au lycée privé Socrate et habite au quartier Tougou-Tougou.

Sur ces entrefaites, la victime a saisi la Police judiciaire (PJ), en prenant soin de lui fournir tous les renseignements qu'elle venait de recueillir sur la scène de crime, au sujet de son voleur. L'enquête diligentée à cet effet permettra aux limiers d'appréhender le suspect à son domicile. Conduit au poste de police pour les nécessités d'enquête, celui-ci a reconnu les faits, notamment ceux d'avoir arraché un téléphone portable et des numéraires d'un montant de 125 000 francs à une jeune fille à la hauteur de la tribune officielle,



Photo : Alexis Ndong Sima

**Fantômas opérait visage masqué, pour ne pas être reconnu par ses victimes.**

avant de prendre la fuite. Durant l'enquête préliminaire, d'autres victimes, après avoir appris son arrestation, se sont présentées à la PJ pour identifier

le jeune délinquant présumé et porter plainte, à leur tour, contre lui. Présenté devant le parquet d'Oyem, Fantômas a été, après audition, inculpé pour vol aggra-

vé, avant d'être placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Dans l'attente de son jugement.

## Bitam : il vole de l'argent à la paroisse Sacré-Cœur

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

S OUPÇONNÉ de vol aggravé, Davin Mba Oliang, alias Scott, médite actuellement sur son sort à la prison centrale d'Oyem, où il a été placé mardi dernier sous mandat de dépôt.

Les faits qui valent des ennuis judiciaires à ce jeune footballeur du centre de formation sportif Cimengang se seraient produits à Bitam. Mba, profitant de ce que le curé de la paroisse Sacré-Cœur est en train de cé-

lébrer la messe des Cendres, se serait introduit subrepticement dans le presbytère. Y étant, le présumé délinquant aurait fait main basse sur l'argent destiné au paiement des salaires du personnel de la paroisse, soit 537 000 francs.

Son coup réussi, le filou a fondu dans la nature. Ce n'est qu'en regagnant son appartement, à la fin de l'office religieux, que l'abbé Jean-René Mezui M'Elle sera mis devant le fait accompli. À la suite de quoi il a déposé une plainte contre X au commissariat de police.

Au cours de leurs investigations,

les enquêteurs ont mis la main sur Mba, dans l'après-midi du même jour. Auditionné, le mis en cause a avoué les faits mis à sa charge. Lors d'une fouille de corps, les agents ont trouvé une somme de 130 000 francs dans ses poches.

Le reste de l'argent, Mba a déclaré qu'il l'avait déjà dépensé avec sa petite amie.

Au terme de sa garde à vue, le suspect a été présenté devant le parquet d'Oyem. À la fin de l'audition, il a été inculpé pour vol aggravé, avant d'être placé en détention préventive au Peloton.